

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-382 du 18 Novembre 1994

Portant approbation du Budget Prévisionnel de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- SUR Rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Octobre 1994 ;

D E C R E T E :

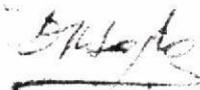
Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 1994 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, 18 Novembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



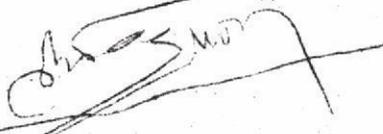
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



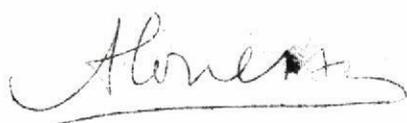
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et
de la Restructuration
Economique,



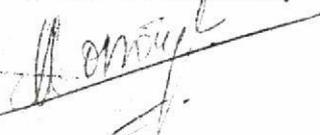
Robert TAGNON.-

le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Aurélien HOUSSOU.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 4 MEPR-DN 4 MPRE 8 MTPT 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 DCF-DSDV-DB-DTCP-DI 5 DPE-INSAE-DLC 3 UNB-FASJEP-
ENA 3 IGAA-DCCT-GCONB 3 CSM 1 JO 1.